Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale
Union Fédérale de la Santé Privée

Motion de la commission exécutive de l'UFSP – 28 octobre 2026

À la veille de nouvelles élections professionnelles pour le groupe EMEIS, la commission exécutive de l'Union Fédérale de la Santé Privée s'inquiète des propositions présentées par la direction dans le projet de modification de l'accord de refondation du dialogue social.

En effet, l'UFSP constate que l'ensemble des propositions s'inscrivent dans une logique de restreindre les prérogatives des Comités Sociaux et Économiques Régionaux (CSER), leur accès à la Base de Données Économiques, Sociales et Environnementales (BDESE) et les moyens accordés aux représentants du personnel.

Pour rappel, il a fallu que la CGT passe par des procédures devant les tribunaux pour que EMEIS respecte les dispositions légales et mette en place en 2026 une BDESE nationale permettant enfin aux élu.e.s d'obtenir des informations complètes, actualisées, accessibles et leur permettant d'exercer pleinement leurs prérogatives.

Sur les consultations soumises aux CSER, l'avenant prévoit de limiter au seul CSEC les consultations annuelles obligatoires sur la situation économique de l'entreprise, sur les orientations stratégiques et sur la politique sociale, ainsi que sur tout projet dépassant le périmètre de la région. Centraliser les consultations dans une entreprise de la dimension d'Emeis n'est pas une manière de rendre le dialogue social plus efficace, mais de le rendre inopérant. À quoi serviront demain les CSER si on leur retire progressivement l'information nécessaire à leurs missions et la possibilité de se prononcer sur les décisions qui affectent les salariés qu'ils représentent ?

L'UFSP dénonce les propositions visant à retirer aux OS la possibilité de désigner des représentants de proximité, comme la proposition d'EMEIS sur les règles de suppléance, ou encore la possibilité accrue de recourir aux réunions du CSEC en visioconférence.

Ces dispositions, prises dans leur ensemble, traduisent une orientation préoccupante : davantage de centralisation, davantage de contraintes pour les représentants du personnel et des moyens insuffisants au regard des missions confiées aux instances régionales.

La refondation du dialogue social de 2022 avec notamment l'accord du 8 décembre 2022 avait pour ambition de reconstruire un dialogue social fondé sur la proximité, la transparence et la confiance. Il avait été signé unanimement dans un contexte où l'entreprise affichait sa volonté de rompre avec les pratiques du passé.

Nous constatons un paradoxe particulièrement préoccupant. **Alors que la CGT réclame depuis mars 2023 davantage de transparence, la réponse proposée aujourd'hui consiste à restreindre les garanties d'accès à l'information et à renforcer la centralisation des consultations.**

Chez EMEIS, quatre ans après la refondation du dialogue social, va-t-on assister à la renaissance d'ORPEA ? Visiblement, changer de nom n'a pas suffi à rompre définitivement avec les pratiques du passé. L'UFSP dénonce ce retour en arrière, un retour vers les pratiques du groupe ORPEA.

L'UFSP sera particulièrement vigilante dans les semaines à venir aux négociations en vue des élections professionnelles.

L'UFSP appuie pleinement les représentants CGT EMEIS dans les positions et revendications qu'ils défendent, revendications qui s'inscrivent pleinement dans les fondements de la démocratie dans l'entreprise défendus par la CGT

Montpellier, le 28/10/2026

UNION FÉDÉRALE CGT DE LA SANTÉ PRIVÉE
Case 538 - 93515 MONTREUIL Cedex / Tél. : 01 55 82 87 71
BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL - 263, rue de Paris, MONTREUIL / M° : Porte de Montreuil
Site internet : http://www.sante.cgt.fr/ e-mail : ufsp@sante.cgt.fr